

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
2 mai 2024
n° 17 / 8038^e
pages 817 à 864

CHRONIQUE / Contrat et obligations

Faut-il, en droit des contrats, distinguer la loyauté de la bonne foi?

> John-Matthieu Chandler

832

ÉDITORIAL

817 La chasse est ouverte, *Fabrice Defferrard*

ACTUALITÉS

- 820 Facture (pénalités de retard): pas de cumul avec les intérêts moratoires
- 821 Cession de contrat (validité): sanction du défaut d'accord du cédé
- 822 Responsabilité médicale (indemnisation): accident médical non fautif
- 823 Contrat de travail (critères): engagement religieux d'une personne
- 825 Avocat: association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle

LECTURES

826 Droit comparé, droit étranger: entre méthodes et pratiques, *Jean-Sylvestre Bergé*

POINTS DE VUE

- 828 La nouvelle bureaucratie universitaire, *Bertrand Faure*
- 830 Neutraliser les demandes exagérées, *Ludovic Lauvergnat*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 840 **Thèse:** Le contrôle de proportionnalité à la Cour de cassation, *Victoria Fourment*
- 843 **Panorama:** Droits et libertés corporels, *Jean-Christophe Galloux et Hélène Gaumont-Prat*
- 856 **Notes:** Franchise participative: qu'on l'achève!, note sous Com. 13 mars 2024, *Nicolas Dissaux*
- 860 Interruption du délai de péremption d'instance en appel: le revirement tant attendu est arrivé, note sous Civ. 2^e, 7 mars 2024 [4 arrêts], *Martin Plissonnier*

ENTRETIEN

864 Caroline Lequesne – Adoption de l'AI Act: promesses et ambitions de la première législation occidentale sur l'intelligence artificielle

Lefebvre Dalloz

DA||OZ



Version numérique incluse*



322417

9 782993 224175

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
Ketty de Falco

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
Caroline SorDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
Hélène Hoch

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain Bénabent, Nicolas Dissaux,

Bénédicte Fauvarque-Cosson et Philippe Merle

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Pascale Deumier

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KRAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Fabrice Defferrard

La chasse est ouverte

817

ACTUALITÉS

820

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Facture (pénalités de retard): pas de cumul avec les intérêts moratoires, *Com. 24 avr. 2024*

Consommation

Clause abusive (nullité): prescription de l'action en restitution, *CJUE 25 avr. 2024*

Propriété intellectuelle

Brevet (cession): opposabilité du transfert de propriété, *Com. 24 avr. 2024*

821

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Cession de contrat (validité): sanction du défaut d'accord du cédé, *Com. 24 avr. 2024*

Responsabilité médicale (indemnisation):

accident médical non fautif, *Civ. 1^{re}, 24 avr. 2024*

822

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Liberté d'établissement (société): transfert du siège statutaire vers un autre État, *CJUE 25 avr. 2024*

823

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Appel pénal (portée): aggravation du sort du prévenu, *Crim. 23 avr. 2024*

Partie civile (Assemblée nationale):

condamnation à réparation de parlementaires, *Crim. 24 avr. 2024*

823

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat de travail (critères): engagement religieux d'une personne, *Soc. 24 avr. 2024*

Licenciement (inaptitude): prescription de l'action en contestation, *Soc. 24 avr. 2024*

Licenciement (nullité): option entre réintégration et indemnisation, *Soc. 24 avr. 2024*

Prescription (durée): licenciement nul ou sans cause réelle et sérieuse, *Soc. 24 avr. 2024*

Durée du travail (temps partiel): accord collectif de modulation, *Soc. 24 avr. 2024*

Accord collectif (pandémie): indemnité de « cantine fermée », *Soc. 24 avr. 2024*

Durée du travail (avocat salarié): convention de forfait en jours, *Soc. 24 avr. 2024*

825

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (connaissance): clause attributive de juridiction, *CJUE 25 avr. 2024*

Profession juridique et judiciaire

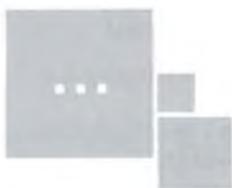
Avocat: association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, *Civ. 1^{re}, 24 avr. 2024*

LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

826

Droit comparé, droit étranger: entre méthodes et pratiques



POINTS DE VUE

828

La nouvelle bureaucratie universitaire
par Bertrand Faure

830

Neutraliser les demandes exagérées
par Ludovic Lauvergnat



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

832

Faut-il, en droit des contrats, distinguer la loyauté
de la bonne foi?
par John-Matthieu Chandler

THÈSE

840

Le contrôle de proportionnalité à la Cour de cassation
par Victoria Fourment

PANORAMA

843

Droits et libertés corporels
avril 2023 – mars 2024
par Jean-Christophe Galloux
et Hélène Gaumont-Prat

NOTES

856

Franchise participative: qu'on l'achève!,
note sous Com. 13 mars 2024
par Nicolas Dissaux

860

Interruption du délai de péremption d'instance en appel:
le revirement tant attendu est arrivé,
note sous Civ. 2^e, 7 mars 2024 [4 arrêts]
par Martin Plissonnier



ENTRETIEN

864

Caroline Lequesne – Adoption de l'AI Act : promesses
et ambitions de la première législation occidentale
sur l'intelligence artificielle

**Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 16 mai 2024**

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

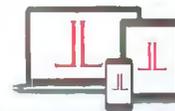
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

**Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr**